

CEM

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 2, Route de Vigné
09400 BOMPAS
407 659 069 RCS FOIX

La « Société »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le mandat de la société CQFD AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes pendant les deux exercices précédant l'expiration du mandat, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Le présent acte est signé par voie électronique, par l'intermédiaire de l'application YOUSIGN, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1368 du Code Civil, les Parties reconnaissent qu'elles peuvent signer cet acte par voie électronique, et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

AINSI FAIT ET SIGNE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1375 DU CODE CIVIL.

**Certifié conforme,
Le Président
Jean-Michel ESTEBE**